



Union Départementale pour le Don de Sang Bénévole 67 et environs



Bulletin d'information édité par l'UD 67. Responsable de publication M.SCHWARZ UD 67. Conception Commission Journal et Bureau

F

L

A

S

H



I

N

F

O

S

LE MOT DU PRÉSIDENT

Enfin !

Nous sommes arrivés à bon port en ce 9 septembre 2020 et avons pu tenir nos Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire.

Nous sommes arrivés à nous revoir, à nous saluer, à discuter, et ce malgré la gêne du masque.

Merci à tous ceux qui se sont déplacés pour apporter leur soutien à notre cause.

Merci aussi à la Municipalité de Schiltigheim qui a mis la belle salle du Brassin à notre disposition afin que nous puissions respecter la distanciation règlementaire.

Mais n'oublions pas l'équipe de Jean-Luc WAGNER qui a pris en charge toute l'intendance, de la réservation à la collation. Merci à eux !



Si l'ordre du jour annoncé était marqué par trois sujets importants : le changement statutaire, le nouveau calcul des cotisations et le mode de distribution de la subvention EFS, soulignons que les débats étaient d'un niveau digne de notre mouvement.

N° 87 SEPTEMBRE 2020

SOMMAIRE

Edito1 à 3

Infos diverses.....3

AGENDA

Le prochain Flash-Infos vous apportera les informations concernant la vie fédérale suite à l'A.G. et au séminaire des Présidents qui se tiendra les 26 et 27 septembre à Paris

Le Congrès Départemental aura lieu à MARCKOLSHEIM le 18 avril 2021

(Parcours de la vie le Samedi 11)

Un souci pour vous connecter à notre site Internet

UD67.ORG ?

Contactez-nous par téléphone

-06 09 61 34 00-

ou mail



Quelles seront les conséquences de la rectification des statuts ?

Notre UD s'appelle désormais UD 67 et Environs.

Nous accueillons ainsi officiellement l'Amicale du Pays de Phalsbourg, acceptée en 2000 par la Fédération, mais non documentée dans nos statuts.

A partir de maintenant nous avons la possibilité de faire adhérer les amicales du département de la Moselle (qui collectent leur sang sur le site de Strasbourg).

Les convocations pour les réunions statutaires pourront aussi se faire par courrier électronique, facilitant ainsi le travail de notre Secrétaire.

Quelques autres points de détail ont également été revus, mais n'ont pas d'importance particulière.

Deuxième sujet examiné : le nouveau calcul de la cotisation versée par les amicales à l'UD.

Cette cotisation instaurée il y a presque 15 ans est aujourd'hui basée sur une définition et un calcul inexacts.

La définition retenue dans nos statuts est celle du nombre de membres comptés par nos amicales.

Or quelle est la définition du membre ?

-Celui qui donne son sang ?

-Celui qui paye une cotisation ?

-Le membre d'honneur ou honoraire ?

Ces dernières années nous n'étions pas nombreux à calculer de la même façon...

Certains ont également profité de ce flou pour déclarer un minimum de membre pour ne

payer que le minimum !

A ce jour depuis la Fédération jusqu'à l'EFS, tout le monde raisonne en « nombre de donneurs présentés » au cours de l'année N-1.

Ce chiffre officiel, connu et communiqué par l'EFS est une base en vigueur pour la cotisation fédérale payée par les UD et depuis l'année dernière pour le calcul de la subvention attribuée par l'EFS.

Avec notre Trésorier nous avons procédé à quelques simulations lesquelles ont toutes démontré que le résultat serait financièrement plus intéressant pour les amicales, (la cotisation de 0,60 cts par membre serait remplacée par un montant de 0,13 cts par donneur présenté, mais c'est surtout l'élargissement de l'assiette de calcul qui permettrait de réduire votre contribution.)

Afin d'éviter à notre trésorier le fastidieux travail qu'est l'enregistrement de 100 chèques ou virements, ainsi que l'établissement de 100 chèques ou virements de la subvention EFS en votre faveur nous vous avons proposé hier soir une compensation globale d'un poste par l'autre, et établirons ainsi une facture cotisation payée ainsi qu'un justificatif de la subvention de compensation.

Pour le reste de la subvention, 10 % doivent être réservés à la promotion (sur justificatifs) Nous vous avons déjà parlé de la Commission mise en place à cet effet, elle étudiera vos demandes dès lors que vos manifestations reprendront (forum des associations par exemple, petits-déjeuners, etc)

Nous découvrons comme vous cette situation, nous y réfléchissons, et attendons de votre part vos idées dont nous tiendrons compte.

Précisons si besoin : ce nouveau calcul ne concerne que la relation UD — Amicales. Il ne modifie en rien vos habitudes de perception de cotisations auprès de vos membres, point qui ne nous concerne pas.



RECUS FISCAUX :

Il vous appartient dorénavant de les établir au niveau de l'amicale. Nous vous invitons à relire à cet effet le **Flash-Infos numéro 84.**

Vous recevrez par ailleurs une copie du mail du 24 juin écoulé comportant notamment un modèle Cerfa du Reçu que vous pourrez utiliser (support Word)

Votre comptabilité devra mentionner le don, et vous devrez conserver une copie du reçu délivré pendant une durée de 10 ans.

Attention : l'Administration fiscale peut procéder à des vérifications tant auprès du donateur qu'auprès de l'association. Vous engagez donc la responsabilité du Président....

L'UD souhaite constituer un fichier des statuts de ses associations, ceci dans le but de répondre plus rapidement à certaines questions posées.

Pouvez-vous nous en transmettre une copie par mail ou courrier ? Nous vous en remercions par avance.

chantalbriand67@yahoo.fr

Merci au Dr Daniel KIENTZ, Sophie REUTER et Sandra FREMON pour leur intervention très intéressante quant à la situation actuelle de la transfusion alsacienne notamment.

Il est évident que nous aurons à faire face à la situation de besoin qui, Covid oblige, cette année va encore perdurer quelque temps.

Est-ce que la prise de rendez-vous pour les collectes va nous aider à répondre à cette demande croissante ? Dans un premier temps testons ...

L'Assemblée Générale a validé les comptes de l'UD pour l'exercice 2019. Quitus et décharge ont été donnés au Trésorier et au Conseil d'Administration après lecture du rapport des Réviseurs des comptes.